

**OBJET : (311) CULTURE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC- ESPACE MICHEL BERGER -
RAPPORT D ACTIVITE 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE QUINZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNNOIS, légalement convoqué
le 2 décembre 2022, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur
Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. PERRET, M. KERGOAT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. ROZOT,
Mme ENGUERRAND, Mme CHRISTIN,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE,
M. HEURFIN, M. FLEURIER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

| | | |
|---------------------|---|----------------|
| Mme TROUZIER EVEQUE | à | M. BRULE |
| M. PURGAL | à | M. GORZA |
| M. GUEUDIN | à | M. PERRET |
| Mme FAUCONNIER | à | M. WILLIOT |
| M. BOISCO | à | Mme CAMPAGNE |
| Mme TOUMI | à | Mme ABDELOUHAB |

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 20 décembre 2022
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2022 12 15 - DL2022 - 137 - DE
Publié le 20 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services
C. NOUALHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (311) CULTURE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC- ESPACE MICHEL BERGER - RAPPORT D ACTIVITE 2021

N° 2022/137 du 15 décembre 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 1411-3, L 1411-4, L 1411-13 et L 1413-1,

Vu le rapport d'activité 2021 sur la gestion de l'Espace Michel Berger de la Ville de Sannois,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 novembre 2022,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Donné acte

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 de l'Association Pour le Développement Et l'Aide aux Musiques Electroacoustiques (ADAME), délégataire du service public de l'Espace Michel Berger.

Article 2 : Monsieur le Maire est invité à :

- mettre à la disposition du public - en Mairie - dans les 15 jours qui suivent la présente réunion le document précité.
- à aviser par voie d'affichage le public de cette mise à disposition.
- à adresser pour information un exemplaire de ce document à Monsieur le Préfet.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère Municipale